

Fiche Action n°13

« Favoriser la communication des personnes polyhandicapées »

La communication et l'expression des personnes polyhandicapées sont au cœur des projets de vie des personnes. Elles sont fondamentales car elles permettent à la personne d'exprimer des choix et donc de s'exprimer par elles-mêmes. Le recours à des techniques de communication ne peut se concevoir sans s'inscrire dans une démarche d'apprentissage et d'accompagnement à la communication incluant l'évaluation des besoins, des compétences, des attentes de la personne tout au long de sa vie et dans sa temporalité. Les proches des personnes polyhandicapées sont démunis face aux offres multiples d'outils et ne bénéficie pas le plus souvent d'un appui adapté pour le choix de l'outil et d'informations suffisantes sur la démarche qui l'accompagne. La démarche d'apprentissage de la communication est par ailleurs aujourd'hui très inégalement développée selon les établissements et les services accompagnant les personnes polyhandicapées, parfois absente des établissements pour adultes. Les techniques de communication mobilisées par une personne sont parfois interrompues par un changement d'établissement présentant le risque d'enfermer la personne dans l'isolement.

Objectifs de la mesure

- Amplifier et diffuser l'expertise sur la communication en proximité,
- Informer les proches aidants et les professionnels non experts de la réadaptation,
- Outiller les professionnels d'outils communs d'évaluation des capacités de communication,
- Faire évoluer les pratiques des professionnels sur la démarche de communication et d'expression des personnes polyhandicapées.

Description de la mesure

Action 1 : Identifier, s'appuyer et renforcer les experts reconnus au niveau national et si besoin sur le réseau local, permettre aux professionnels de « premiers recours » d'avoir accès à une information/un appui d'expert sur le choix et la mise en place des outils d'aide à la communication en prenant en compte les aptitudes à la communication de la personne de façon globale et en passant en revue l'éventail des supports existants des plus simples aux plus techniques.

Action 2 : Rédiger un document d'information à l'usage des parents et des professionnels non experts de la réadaptation sur la place des aides techniques/technologiques pour la communication et contextualisant l'information sur les produits mise à disposition notamment par les fabricants ou revendeurs.

Action 3 : Elaborer un outil commun d'évaluation des capacités de communication de la personne polyhandicapée.

Action 4 : Introduire dans la recommandation de l'ANESM sur le polyhandicap une partie sur l'apprentissage et l'accompagnement à la communication, et les intégrer une partie sur l'éventail des outils existants, leur place, leur association dans un « programme/projet » de communication pour une personne, et les éléments à travailler de façon incontournables en amont et pour le choix et la mise en place.

Action 5 : En l'attente de recommandations de bonnes pratiques, utiliser le levier du développement professionnel continu (DPC) et la formation continue pour créer/travailler dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes polyhandicapées, une

culture de l'accompagnement dans la communication et un socle de connaissances sur l'utilisation des aides techniques/technologiques pour la communication indépendants des prestataires de service ou des vendeurs de matériels.

Action 6 : Equiper les établissements et services d'outils d'aide à la communication et d'accès facilité aux numériques et expérimenter sur les territoires un service d'échange local de ces outils entre les établissements/services et les centres de ressources, en ouvrant ce service d'échange local aux aidants familiaux dans le cadre des missions de l'établissement « ressource » (fiche-action n°4).

Opérateurs

Action 1 à 3

Pilote : CNSA

Partenaires : DGCS, le Centre d'expertise et de ressources nouvelles technologies et communication de l'APF, la Plateforme nouvelles technologies de la Fondation Garches, les Centres d'informations et de conseils en aides techniques (CICAT), associations de personnes polyhandicapées, centre de ressources multihandicap, experts nationaux, gestionnaires d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées, notamment ceux exerçant la fonction « ressources »

Action 4 :

Pilote : ANESM

Action 5 :

Pilote : CNSA

Partenaires : OGDPC et OPCA

Action 6 : CNSA/DGCS

Partenaires : ARS, centres de ressources, gestionnaires d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées, notamment ceux exerçant la fonction « ressources » ; associations de personnes polyhandicapées

Financement

Moyens mobilisés pour les centres d'expertise nationaux, renforcement des moyens des ESMS dans le cadre de l'enveloppe des 180M€

En cours de chiffrage global

Calendrier

2017-2020

Eléments de suivi (indicateurs de process)

- Réunion des centres experts reconnus au niveau national et si besoin sur le réseau local
- Renforcement des centres experts
- Réunions pour élaborer les documents d'information à l'usage des parents et des professionnels non spécialistes de la réadaptation
- Inscription du polyhandicap dans le programme de travail de l'ANESM groupes des RBP par l'ANESM
- Nombre de formations des professionnels médico-sociaux des ESMS accompagnant des personnes polyhandicapées

Eléments de résultat (indicateurs de résultats)

- Nombre d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées ou des plateformes de ressources sur le polyhandicap recourant aux centres experts sur la communication
- Nombre de téléchargement de la plaquette d'information des parents et des professionnels
- Nombre d'ESMS utilisant plusieurs modalités de communication pour les personnes polyhandicapées